

SÉANCE RÉGULIÈRE (10 janvier 2017)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 10 janvier 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Sonia Quirion
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

001-01-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

002-01-2017

3.1 - Séance régulière du 5 décembre 2016

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 5 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016 soit adopté.

003-01-2017

3.2 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2016

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

004-01-2017

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à décembre 2016 totalisant 123 795,09 \$ (Folio 350188) et 15 866,13 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10055 à # 10128 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de décembre 2016

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de décembre 2016 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 décembre 2016, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.4 - Dépôt du rapport financier du suivi des subventions et commandites 2016

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier de la politique relative aux dons et commandites pour l'année 2016.

4.5 - Dépôt du rapport financier de la politique d'aide aux loisirs individuels 2016

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de la politique d'aide au loisir individuel pour l'année 2016.

005-01-2017

4.6 - Demande de don et commandite - Accueil Grossesse

ATTENDU qu'une demande de don d'Accueil Grossesse a été reçue au bureau municipal le 12 décembre 2016.

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Accueil Grossesse.

006-01-2017

4.7 - Demande de don et commandite - Corps de Cadets

ATTENDU qu'une demande de don du Corps de Cadets 619 Beauceville a été reçue au bureau municipal le 1er décembre 2016.

ATTENDU que la demande fait référence à la Ville de Saint-Alfred;

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas traiter cette demande.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de décembre 2016.

6 - LÉGISLATION

007-01-2017

6.1 - Adoption / Projet de règlement numéro 259-164A-2017

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 259-164A-2017.

RÈGLEMENT NO 259-164A-2017 modifiant le règlement de zonage no 164-2007

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Bourque et résolu unanimement que le règlement 259-164A-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit : voir texte complet au registre des règlements.

008-01-2017

6.2 - Adoption / Règlement numéro 258-177A-2017

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 258-177A-2017.

RÈGLEMENT NO 258-177A-2017 règlement relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des Pins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Bolduc et résolu unanimement que le règlement 258-177A-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit : voir texte complet au registre des règlements.

009-01-2017

6.3 - Adoption / Règlement # 257-2017 autorisant la conclusion d'une entente visant à modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale.

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 257-2017.

RÈGLEMENT NO 257-2017 règlement autorisant la conclusion d'une entente visant à modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale.

ATTENDU l'avis de motion donné aux fins des présentes par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (LRQ., c. C-72.01) afin d'autoriser la conclusion d'une entente visant à modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges et à permettre de l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julien Auclair et résolu unanimement que le règlement 257-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1- La municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise la conclusion d'une entente visant à modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

Article 2- Le maire ou en son absence la pro-mairesse et la directrice

générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins l'original de l'entente jointe au présent règlement.

Article 3- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 42. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 19 h 58.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

010-01-2017

8.1 - Achat d'un trépied avec treuil

ATTENDU que pour effectuer une entrée en espace clos, le travailleur doit s'attacher à un treuil;
ATTENDU que le treuil actuel est désuet et non sécuritaire dans certaine circonstance;
ATTENDU que deux soumissions ont été reçues;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un treuil avec trépied auprès du plus bas soumissionnaire, Linde, au coût de 3 106,75\$ avant les taxes applicables.

8.2 - Ajout d'une bordure de rue - suivi d'une demande

Une estimation des coûts sera effectuée.

8.3 - Réception d'une pétition concernant l'entretien hivernal des rues

Dépôt d'une pétition concernant l'entretien hivernal des rues du secteur de la 3e Avenue et de la 37e Rue reçue au bureau municipal le 9 janvier 2017.

9 - QUESTIONS DIVERSES

011-01-2017

9.1 - Remplacement de tables au centre communautaire

ATTENDU que 17 tables du centre communautaire doivent être remplacées;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 2 tables de 6 pieds et 15 tables de 8 pieds auprès de Les Industries Trans-Canada inc. pour une somme totale de 3 242,25 \$, avant les taxes applicables.

012-01-2017

9.2 - Changement à la tarification de location du centre communautaire

ATTENDU les coûts élevés pour l'entretien du centre communautaire;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le tarif de location du centre communautaire à 225 \$ pour une location régulière.

013-01-2017

9.3 - Approbation du plan d'intervention révisé

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins a pris connaissance du plan d'intervention révisé (révision 4) préparé par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan à sa demande;
ATTENDU que le plan d'intervention est transmis à la direction des Infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation;

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le plan d'intervention révisé réalisé par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan.

014-01-2017

9.4 - Demande de modification au zonage - zone A-60 (Ferme des Pins)

ATTENDU la demande présentée par M. Hugues Poulin, propriétaire de la Ferme des Pins S.E.N.C. afin d'éliminer la zone A-60 afin d'inclure ces lots dans une zone agroforestière permettant ainsi l'application de l'article 59 du règlement de zonage de la Municipalité;
ATTENDU le peu d'impact prévisible sur l'agriculture résultant de cette modification;
ATTENDU que cette modification permettrait la construction éventuelle d'une résidence;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la procédure de modification du règlement de zonage afin d'éliminer la zone A-60.

015-01-2017

9.5 - GOMapview - entretien et frais d'utilisation annuels

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler auprès de Groupe de géomatique Azimut inc. le contrat d'entretien et de s'acquitter des frais d'utilisation pour l'année 2017 pour la somme de 215 \$, avant les taxes.

016-01-2017

9.6 - PG Solutions - frais annuels et d'entretien 2017

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler auprès de PG Solutions le contrat d'entretien et soutien des applications, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour la somme de 6 915 \$, plus les taxes applicables;
DE renouveler auprès de PG Solutions le contrat d'entretien et de soutien des applications, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour les éléments liés à l'émission des permis, pour la somme de 2 865 \$, plus les taxes applicables;
DE défrayer à PG Solutions la somme de 1 300 \$, plus les taxes applicables, pour le droit d'utilisation annuel Accèscité-UEL.

017-01-2017

9.7 - COMBEQ 2017 - adhésion

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la cotisation de l'inspecteur municipal à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour la somme de 350 \$ plus les taxes applicables, soit un total de 402,41 \$.

018-01-2017

9.8 - Transport Autonomie Beauce-Etchemin - Quote-part 2017

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconduire l'entente de services de transport avec l'organisme Transport Adapté l'Autonomie Inc. pour l'année 2017;
DE payer la quote-part fixée à 2614,26 \$ pour 2017;
QUE la Municipalité accepte la tarification payée par l'usager;
QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins reconnait Ville de St-Georges comme ville mandataire du service de Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

019-01-2017

9.9 - Autorisation à payer les dépenses dites incompressibles pour l'année 2017

ATTENDU que selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est

impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

ATTENDU que les montants de ces dépenses dites incompressibles ont déjà été prévus au budget de 2017;

ATTENDU que le Conseil prendra quand même connaissance de ces dépenses lors de l'acceptation des comptes à chaque séance dudit Conseil;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer tous les paiements relatifs aux items ci-après mentionnés:

- Rémunération des élus;
- Salaires des employés municipaux;
- Cotisation de l'employeur;
- Quote-part de la MRC;
- Quote-part du service incendie (entente municipale);
- Quote-part de la Sûreté du Québec;
- Dépenses d'électricité;
- Dépenses de téléphone, télécopieur et Internet;
- Dépenses de carburants;
- Dépenses d'huile à chauffage;
- Contrat d'assurances pour les biens de la municipalité;
- Contrat de conciergerie;
- Dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- Dépenses reliées aux frais de déplacement;
- Immatriculation du véhicule;
- Analyses d'eau;
- Dépenses de réception et protocole;
- Dépenses reliées à la petite caisse;
- Dépenses relatives à un contrat ou une entente en vigueur, une quote-part municipale, une échéance du service de la dette ou lorsque la dépense est préalablement approuvée par une résolution déjà adoptée.

020-01-2017

9.10 - Calendrier des parutions du bulletin municipal

ATTENDU QUE le journal municipal est distribué sur le territoire de la municipalité à différentes périodes au cours de chaque année;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un calendrier annuel des parutions du journal municipal «*Le NotreDamois*» soit établi et publicisé;

QUE les dates suggérées et retenues sont les suivantes :

15 février;
15 avril;
15 juin;
15 septembre;
15 novembre (Rapport du Maire);
15 décembre.

021-01-2017

9.11 - Achat de publicité dans le dépliant du Village miniature Baillargeon

ATTENDU que le Village miniature Baillargeon prépare actuellement son dépliant pour la saison estivale 2017;

ATTENDU que des places de publicités sont disponibles à l'intérieur de celui-ci;

ATTENDU que la Municipalité souhaite appuyer cet organisme à but non lucratif qui opère un attrait touristique important dans la municipalité;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une publicité dans le dépliant de Village miniature Baillargeon au coût de 150 \$.

022-01-2017

9.12 - Affichage de l'offre d'emploi - adjointe-administrative

ATTENDU l'ouverture du poste d'adjoint administratif à temps plein pour la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que le début prévu de l'emploi est le 7 février 2017;

ATTENDU que les curriculum vitae devront être reçus au plus tard le 27 janvier 2017;

ATTENDU que l'offre d'emploi doit être affichée rapidement;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE procéder à l'affichage de l'offre d'emploi dans le journal l'Éclaireur-Progrès, sur le site d'Emploi-Québec, sur le site de la Municipalité ainsi que sur d'autres sites jugés pertinents par la directrice générale;
DE conserver le même comité de sélection des candidatures, soit Mmes Dominique Lamarre, Jeanne Bouchard et Lyne Bourque.

023-01-2017

9.13 - Installation des panneaux d'acrovyne au centre communautaire

ATTENDU l'achat de panneaux d'acrovyne pour la salle du centre communautaire;

ATTENDU que l'installation de ces panneaux pourrait être réalisée par un professionnel;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat d'installation des panneaux d'acrovyne à M. Jacques Nolet à son tarif horaire de 63 \$.

024-01-2017

9.14 - Achat d'une lumière clignotante avec panneau solaire

ATTENDU qu'un panneau routier indiquant les dates de fermeture hivernale de la section nord du rang St-Charles, section située à Saint-Simon-les-Mines, est installé au rang St-Charles près de l'intersection de la route Bernard afin d'aviser les utilisateurs de la route de cette fermeture;
ATTENDU qu'une fois passé le panneau routier, il est très difficile de faire demi-tour, surtout pour un fardier;
ATTENDU que les conducteurs de fardier suivant leur GPS ne remarque pas toujours le panneau;
ATTENDU qu'afin de réduire ces situations, l'installation d'une lumière clignotante avec panneau solaire permettrait de rendre encore plus visible le panneau routier;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une lumière clignotante avec panneau solaire auprès de ConceptASR au coût de 449,75 \$, taxes en sus.

025-01-2017

9.15 - Taxi collectif

ATTENDU qu'il peut s'avérer intéressant pour les citoyens de Notre-Dame-des-Pins de bénéficier d'un service de taxi collectif;

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent vérifier l'intérêt de Ville de Saint-Georges pour l'élargissement du territoire de desserte du service de taxi bus à Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que des démarches soient entreprises dans le but d'intégrer le territoire de Notre-Dame-des-Pins au service de Taxi bus de Ville de Saint-Georges.

026-01-2017

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 15.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin,
Maire